

PROGRAMME DE FORMATION : DE INFIRMIER
Parcours : 2026-2029

RNCP : 39923

Validité : 31-12-2029

Public concerné : Toute personne admise à l'issue de la sélection pour l'entrée en formation infirmière

Modalités de sélection :

Formation initiale : candidats issus de Parcoursup.

Candidats en formation professionnelle continue : Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat Infirmier les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale en France à la date d'inscription aux épreuves de sélection (tout domaine confondu). Néanmoins, seules les personnes titulaires du baccalauréat ou d'une validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels (VEEPAP) sont autorisées à entrer en formation infirmière.

La sélection prévoit 2 épreuves :

Un entretien noté sur 20 points portant sur l'expérience professionnelle du candidat (Durée 20 min) : Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Une épreuve écrite constituée de 2 sous-épreuves et notée sur 20 points :

- Rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire, médico-social et social

Durée : 30 min Notée sur 10 points

Elle permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leurs capacités à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

- Calculs simples

Durée : 30 min Notée sur 10 points

Elle doit permettre d'apprécier la maîtrise des quatre opérations mathématiques, la conversion d'unités simples et la résolution d'un problème simple.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40.

Modalités et délais d'accès : une session par an, sélection selon calendrier Parcoursup et sélection pour l'entrée en formation infirmière. L'inscription à l'université (UFR Santé de Besançon) conjointement à l'inscription administrative à l'IFMS est obligatoire chaque année pour être admis en formation.

Tarifs:

Frais pédagogiques si prise en charge employeur : 14 €/ heure de formation théorique montant Hors Taxes (Organisme non assujéti à la TVA)

- 1^{ère} année : 13 720 € pour 980 h d'enseignement théorique
- 2^{ème} année : 6 860 € pour 490 h d'enseignement théorique
- 3^{ème} année : 5 880 € pour 420 h d'enseignement théorique

Frais d'inscription pour chaque année : 178 € (tarif 2025) de frais universitaires

Contribution à la Vie Etudiante et des campus : 105 € (tarif 2025-2026)

Contact : ifms@hnfc.fr – 03 81 93 93 93

IFMS Nord Franche-Comté - 4 place Tharradin – Allée Thérèse Rastit – 25200 MONTBELIARD

N° Siret : 269 001 293 00225

Directrice : Laurence GANDON

Responsable Pédagogique : Christelle FAIVRE

Responsable Apprenants : Sophie CHEVASSU

Accessibilité : Etablissement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour tout aménagement de formation en lien avec une situation de handicap nous contacter pour étudier la faisabilité : ifms.referenthandicap@hnfc.fr

Le référent handicap reçoit toute personne qui en fait la demande en lien avec une situation de handicap. Il recueille les documents utiles, conseille les aménagements à mettre en œuvre pour accompagner le parcours de formation en s'adjoignant les compétences d'experts le cas échéant. Il propose le plan d'aménagement pour validation à la directrice de l'IFMS. Les aménagements validés sont portés à connaissance des formateurs, intervenants, et tuteurs de stage afin de garantir leur mise en œuvre effective. Le référent handicap est un interlocuteur mobilisable tout au long du parcours de formation.

Durée de la formation : 3 années, soit 6 semestres de vingt-deux semaines chacun équivalant à 4 620 heures décomposées comme suit :

- 2310 heures d'enseignement clinique (soit 66 semaines de stages)
- 1890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogiques (soit 54 semaines de théorie)
- 420 heures de travail d'appropriation des connaissances en autonomie (soit 140 heures par an)

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Heures d'enseignement et encadrement pédagogiques (= heures facturées)	980 heures	490 heures	420 heures
Heures d'appropriation des connaissances en autonomie (non facturées)	140 heures	140 heures	140 heures
Heures d'enseignement clinique (non facturées)	420 heures	910 heures	980 heures

Soit pour la première année :

1540 heures de formation, soit 2 semestres de vingt-deux semaines équivalant à :

- Formation théorique de 980 heures, sous la forme de cours magistraux et travaux dirigés en lien avec 5 domaines de formation.
- Formation clinique en milieu professionnel de 420 heures (12 semaines)
- Temps d'appropriation des connaissances en autonomie de 140h (70h par semestre)

Soit pour la seconde année :

1540 heures de formation, soit 2 semestres de vingt-deux semaines équivalant à :

- Formation théorique de 490 heures, sous la forme de cours magistraux et travaux dirigés en lien avec 5 domaines de formation.
- Formation clinique en milieu professionnel 910 heures (26 semaines)
- Temps d'appropriation des connaissances en autonomie de 140h (70h par semestre)

Soit pour la troisième année :

1540 heures de formation, soit 2 semestres de vingt-deux semaines équivalant à :

- Formation théorique de 420 heures, sous la forme de cours magistraux et travaux dirigés en lien avec 5 domaines de formation.
- Formation clinique en milieu professionnel 980 heures (28 semaines)
- Temps d'appropriation des connaissances en autonomie de 140h (70h par semestre)

Finalités

L'équipe pédagogique accompagne l'étudiant à :

- S'adapter aux situations multiples, complexes et prendre en compte les besoins spécifiques de la population sur le territoire,
- S'adapter aux fonctionnements des différents établissements de soins,
- Comprendre le cheminement de la prise en soins d'une personne, avec une ouverture nécessaire sur les réseaux de soins,
- Trouver les informations nécessaires pour construire une base de connaissances et pour comprendre et agir en respectant la sécurité,
- Adopter un comportement professionnel adapté en direction des personnes concernées,
- Travailler avec de nombreux intervenants,
- Prendre des décisions pertinentes dans des contextes complexes.

Responsabiliser : il s'agit d'engager l'étudiant à devenir un professionnel responsable, capable d'assumer ses rôles et choix et de se positionner de façon pertinente en tenant compte des aspects éthiques.

Rendre autonome : il s'agit, pour l'étudiant, d'être en capacité d'agir et interagir avec les autres et d'être co-acteur de son apprentissage.

S'adapter : il s'agit, pour l'étudiant, d'être en mesure d'agir et de réagir de façon pertinente dans des contextes de travail et de soins en évolution

Développer une posture réflexive : il s'agit pour l'étudiant d'être en capacité d'exercer sa réflexion dans les situations rencontrées, ceci concourant à accroître l'autonomisation et à développer la qualité de la prise en soins.

Objectifs

Les objectifs des unités d'enseignement (UE) sont déclinés dans les plans d'organisation de la formation mis à disposition des étudiants.

Domaines de formation

Cinq domaines spécifiques d'enseignements théoriques et pratiques définis ainsi :

Domaine A : sciences infirmières et raisonnement clinique

Domaine B : pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques

Domaine C : prévention et promotion de la santé

Domaine D : communication, travail en équipe et leadership

Domaine E : démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

La formation est organisée en six semestres. Elle est validée par l'obtention de 180 crédits du système européen capitalisables et transférables (ECTS).

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des UE. Ces documents sont mis à la disposition des étudiants.

L'approche par compétences

L'acquisition des 13 compétences nécessaires à l'exercice infirmier est pensée de manière progressive afin de permettre aux étudiants de développer une autonomie dans leur raisonnement et leur pratique professionnelle pour répondre aux critères relatifs aux savoirs, aux savoir-faire et aux niveaux de responsabilité et d'autonomie associés au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles.

Cette approche repose sur :

- l'appropriation des concepts en sciences infirmières et du raisonnement clinique dès le début de la formation, avec un accent sur les bases théoriques, réglementaires et les principes éthiques ;
- l'approfondissement progressif des connaissances notamment par des mises en situation simulées, l'étude de cas cliniques contextualisés et le tutorat en stage ;
- l'acquisition des compétences, spécifiques, génériques et psycho-sociales, avec un accompagnement dans la dernière phase du cursus, incluant une immersion renforcée en milieu professionnel en lien avec le choix de la thématique de consolidation du parcours
- l'accompagnement pédagogique personnalisé tout au long du processus d'apprentissage.

Suivi pédagogique :

Le formateur référent du suivi pédagogique est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant. Il instaure avec lui une relation pédagogique en créant un climat de confiance pour amener l'étudiant à la réflexion, à développer une capacité d'écoute, de distanciation, de la confiance en soi, d'auto questionnement et de travail en équipe. Il accompagne l'étudiant à dire, à faire, à analyser, à réfléchir, à reconnaître.

Dans le guidage, le formateur analyse le référentiel et la situation de l'étudiant pour suivre sa progression. Il vérifie ses acquis et propose des objectifs d'amélioration et des moyens pour les atteindre en tenant compte des difficultés de l'étudiant dans son apprentissage.

Matériel et accès à distance : plate-forme Teams et environnement numérique de travail UFR Santé

Les étudiants bénéficient d'un espace numérique de travail (UFR Santé Franche-Comté) avec adresse mail individuelle et accès aux cours Moodle et documents pédagogiques déposés par les formateurs. Ils peuvent déposer des documents à destination de l'équipe pédagogique (validations réalisées à distance, travaux préparatoires aux travaux dirigés).

Les étudiants ne disposant pas d'un ordinateur personnel peuvent venir à l'IFMS pour les temps de formation à distance ou emprunter un ordinateur à la bibliothèque universitaire (BU) dès l'obtention de leur carte étudiant, sur réservation.

L'accès à l'environnement numérique de travail et la procédure connexion Teams sont présentés en début d'année à l'ensemble des étudiants. Avant chaque cours en distanciel, un lien de connexion est envoyé aux étudiants.

Pour plus d'informations consulter l'annexe III de l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Formation clinique en milieu professionnel

Quatre typologies de stage définies ainsi :

1. Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë ;
2. Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée ;
3. Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours ;
4. Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale.

L'affectation de stage est réalisée par l'IFMS en fonction du parcours scolaire et professionnel, des expériences antérieures, du statut en formation, du lieu de résidence et des compétences à développer. Un formateur référent des parcours de stage est garant de la conformité des parcours aux attendus du référentiel de formation et de l'équité de traitement entre les situations d'apprenants compte tenu des possibilités d'accueil des terrains de stage.

L'IFMS propose pour chacun des terrains de stage une charte d'encadrement et un accompagnement par le biais d'une visite de stage pouvant être organisée à l'initiative de l'élève, du tuteur ou de l'étudiant.

Parcours de formation adapté permettant une présentation au jury du Diplôme d'Etat

Un cadre national et un cadre de consolidation structurent le référentiel de formation dont les modalités sont fixées à l'annexe III de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Le cadre national, socle commun de la formation, garantit l'acquisition homogène de connaissances et de compétences essentielles à l'exercice de la profession d'infirmier. Il représente 142 crédits européens :

- 1° 86 crédits attribués aux enseignements théoriques et pratiques ;
- 2° 56 crédits attribués à l'enseignement clinique, correspondant à 56 semaines de stage.

Le cadre de consolidation constitue un levier de personnalisation et d'enrichissement du parcours de formation.

Il permet à l'étudiant d'explorer des lieux d'exercice spécifiques en lien avec son projet professionnel, les ressources disponibles au sein des établissements de formation et les opportunités offertes par le territoire.

Il représente 38 crédits européens :

- 1° 25 crédits attribués aux enseignements théoriques et pratiques ;
- 2° 3 crédits attribués aux unités d'enseignements libres ;
- 3° 10 crédits attribués à l'enseignement clinique, correspondant à 10 semaines de stage.

Conditions de certification de l'arrêté du 20 février 2026 :

Art. 41. – Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- 2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

Art. 53. – Les dossiers des étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation, soit 150 crédits européens et effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont présentés au jury du diplôme d'Etat.

Art. 56. – Le diplôme d'Etat d'infirmier est délivré aux étudiants qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- 1° Avoir acquis l'ensemble des connaissances et compétences définies dans le référentiel de formation, vérifiée par la validation des unités d'enseignement et des stages correspondant aux six semestres de formation ;
- 2° Etre titulaire d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité ;

La liste des candidats reçus au diplôme d'Etat d'infirmier est établie par le jury du diplôme d'Etat.

Calendrier

- La première année de formation se déroulera du mardi 1 septembre 2026 au 02 juillet 2027 (sous réserve de validation des unités d'enseignements et stages)
- La deuxième année de formation se déroulera du lundi 30 août 2027 au 1er juillet 2028 (sous réserve de validation des unités d'enseignements et stages)
- La troisième année de formation se déroulera du lundi 28 août 2028 au 30 juin 2029 (sous réserve de validation des unités d'enseignements et stages)

Les dates de rentrée et de fin de deuxième et troisième année sont susceptibles de varier.